CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU VENDREDI 17 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un le vendredi dix-sept décembre à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, légalement convoqué le 10 décembre 2021, par le Président, s'est réuni en séance publique à la Halle aux Sports à Chaptelat, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.
Gülsen YILDIRIM, Conseillère Communautaire, désignée au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire (jusqu'à la délibération 12.2).

Etaient présents :
M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Emile-Roger LOMBERTIE *(jusqu'à la délibération 9.1)*, M. Gilles BEGOUT, M. Fabien DOUCET *(à partir de la délibération 1.10 et jusqu'à la délibération 21.2),* M. Gilles TOULZA, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Jean-Luc BONNET, M. Gaston CHASSAIN *(jusqu'à la délibération 10.3)*, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, Mme Sarah GENTIL *(jusqu'à la délibération 17.2)*, M. Philippe JANICOT, Mme Sylvie ROZETTE *(jusqu'à la délibération 9.1)*, M. Vincent LEONIE *(jusqu'à la délibération 18.7)*, M. Claude COMPAIN, Mme Julie LENFANT, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Jacques ROUX, Mme Samia RIFFAUD, M. Alexandre PORTHEAULT, M. Claude BRUNAUD, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Vincent JALBY, M. Joël GARESTIER, M. Rémy VIROULAUD, M. Ludovic GERAUDIE, M. Franck DAMAY, Mme Monique DELPI *(jusqu'à la délibération 10.3)*, M. Sébastien LARCHER *(jusqu'à la délibération 10.3)*, Mme Marie-Claude BODEN, M. Laurent LAFAYE *(jusqu'à la délibération 9.1)*, Mme Hélène CUEILLE, Mme Marie LAPLACE, Mme Corinne JUST, M. Denis LIMOUSIN, M. Gilbert BERNARD, M. Vincent BROUSSE *(jusqu'à la délibération 6.6)*, M. Michel CUBERTAFOND, M. Ibrahima DIA *(à partir de la délibération 1.2),* M. Olivier DUCOURTIEUX, M. Jérémy ELDID, M. Jamal FATIMI, Mme Geneviève LEBLANC, Mme Isabelle MAURY, Mme Nathalie MEZILLE, M. Thierry MIGUEL *(jusqu'à la délibération 6.6)*, M. Laurent OXOBY, M. Matthieu PARNEIX, Mme Nadine RIVET *(jusqu'à la délibération 6.1)*, Mme Corinne ROBERT, Mme Sarah TERQUEUX, Mme Patricia VILLARD, Mme Gülsen YILDIRIM *(jusqu'à la délibération 12.2)*, Mme Rhabira ZIANI BEY, Mme Pascale ETIENNE, Mme Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Mme Martine TABOURET, Mme Nadine BURGAUD*(jusqu'à la délibération 17.2)* , Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absent excusé représenté par un suppléant :
M. Serge ROUX est représenté par Mme Véronique BARINOTTO

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :
M. Marc BIENVENU donne pouvoirs à M. Rémy VIROULAUD
Mme Delphine MOULIN donne pouvoirs à M. Michel CUBERTAFOND
Mme Martine BOUCHER donne pouvoirs à M. Sébastien LARCHER *(jusqu'à la délibération 10.3)*
Mme Isabelle DEBOURG donne pouvoirs à M. Emile-Roger LOMBERTIE *(jusqu'à la délibération 9.1)*
Mme Amandine JULIEN donne pouvoirs à Mme Marie-Eve TAYOT
Mme Nezha NAJIM donne pouvoirs à Mme Sylvie ROZETTE *(jusqu'à la délibération 9.1)*
M. Vincent REY donne pouvoirs à Mme Nadine RIVET *(jusqu'à la délibération 6.1)*
Mme Shérazade ZAITER donne pouvoirs à Mme Geneviève LEBLANC
Mme Nadine RIVET donne pouvoirs à M. Rémy VIROULAUD *(à partir de la délibération 6.2)*
M. Thierry MIGUEL donne pouvoirs à M. Jérémy ELDID *(à partir de la délibération 7.1)*
M. Laurent LAFAYE donne pouvoirs à M. Gaston CHASSAIN *(à partir de la délibération 10.1 et jusqu'à la délibération 10.3)*
Mme Sylvie ROZETTE donne pouvoirs M. Jean-Marie LAGEDAMONT *(à partir de la délibération 10.1)*
M. Emile-Roger LOMBERTIE donne pouvoirs à M. Guillaume GUERIN *(à partir de la délibération 10.1)*
M. Sébastien LARCHER donne pouvoirs à M. Gilles TOULZA *(à partir de la délibération 11.1)*
M. Gaston CHASSAIN donne pouvoirs à M. Pascal THEILLET *(à partir de la délibération 11.1)*
Mme Gülsen YILDIRIM donne pouvoirs à M. Olivier DUCOURTIEUX *(à partir de la délibération 12.3)*
Mme Sarah GENTIL donne pouvoirs à Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD *(à partir de la délibération 18.1)*
Mme Nadine BURGAUD donne pouvoirs à M. François POIRSON *(à partir de la délibération 18.1)*
M. Vincent LEONIE donne pouvoirs à M. Jean-Marie LAGEDAMONT *(à partir de la délibération 19.1)*
M. Fabien DOUCET donne pouvoirs à Mme Jocelyne LAVERDURE-DELHOUME *(à partir de la délibération 22.1)*

Absents :
M. Fabien DOUCET *(jusqu'à la délibération 1.9)*, M. Ibrahima DIA *(jusqu'à la délibération 1.1)*, M. Philippe PAULIAT-DEFAYE, M. Alain BOURION, M. Vincent REY *(à partir de la délibération 6.2)*, M. Vincent BROUSSE *(à partir de la délibération 7.1)*, Mme Isabelle DEBOURG *(à partir de la délibération 10.1),* Mme Nézha NAJIM *(à partir de la délibération 10.1),* Mme Monique DELPI *(à partir de la délibération 11.1),* M. Laurent LAFAYE *(à partir de la délibération 11.1)*, Mme Martine BOUCHER *(à partir de la délibération 11.1)*

1. FINANCES, BUDGET

1.1 Budget principal - budget primitif 2022

Le conseil communautaire décide d'adopter le budget primitif 2022 et d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à son exécution.

ADOPTE A L'UNANIMITE

S'est abstenu :
Gilbert BERNARD

1.2 Budget annexe " transports urbains" - budget primitif 2022

Le conseil communautaire décide d'adopter ce budget primitif 2022 et autorise le Président à signer tout document nécessaire à son exécution.

ADOPTE A L'UNANIMITE

1.3 Budget annexe " assainissement "- budget primitif 2022

Le conseil communautaire décide d'adopter ce budget primitif 2022 et autorise le Président à signer tout document nécessaire à son exécution.

ADOPTE A L'UNANIMITE

1.4 Budget annexe "eau" - budget primitif 2022

Le conseil communautaire décide d'adopter le budget primitif 2022 du budget annexe « eau » et autorise le Président à signer tout document nécessaire à son exécution.

ADOPTE A L'UNANIMITE

1.5 Budget annexe " centre de recyclage" - budget primitif 2022

Le conseil communautaire décide d'adopter ce budget primitif 2022 et autorise le Président à signer tout document nécessaire son l'exécution.

ADOPTE A L'UNANIMITE

1.6 Budget annexe " lotissements d'activité économique" - Budget primitif 2022

Le conseil communautaire décide d'adopter ce budget primitif 2022 et autorise le Président à signer tout document nécessaire à son exécution.

ADOPTE A L'UNANIMITE

1.7 Budget annexe " parc d'activité grande pièce" - budget primitif 2022

Le conseil communautaire décide d'adopter ce budget primitif 2022 et autorise le Président à signer tout document nécessaire à son exécution.

ADOPTE A L'UNANIMITE

1.8 Budget annexe " Océalim" - budget primitif 2022

Le conseil communautaire décide d'adopter ce budget primitif 2022 et autorise le Président à signer tout document nécessaire à son exécution.

ADOPTE A L'UNANIMITE

1.9 Budget annexe " zone d'activité de Verneuil-sur-Vienne " - budget primitif 2022

Le conseil communautaire décide d'adopter ce budget primitif 2022 et autorise le Président à signer tout document nécessaire à son exécution.

ADOPTE A L'UNANIMITE

1.10 Fixation des taux d'imposition ménages 2022 : taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties

Le conseil communautaire décide d'adopter pour l'année 2022 les taux d'imposition ménages suivants :
- pour la TFB : 2,200%
- pour la TFNB : 3,460%

ADOPTE

A voté contre :
M. Gilbert BERNARD

1.11 Cotisation foncière des entreprises - fixation du taux pour 2022

Le conseil communautaire décide de reconduire pour 2022 le taux de CFE à 26,40%, et de mettre en réserve la capacité d'augmentation de ce taux de 0,13 points pendant 3 ans.

ADOPTE

A voté contre :
M. Gilbert BERNARD

1.12 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) - taux pour 2022

Le conseil communautaire décide de maintenir pour 2022 les taux suivants :
- zone « Limoges » : 6,120%
- zone « autres communes » : 8,580%

ADOPTE A L'UNANIMITE

1.13 Budget principal et budget annexes - créations et ajustements d'Autorisations de programme / Crédits de paiement (AP/CP)

Le conseil communautaire décide de créer et modifier les autorisations de programme et crédits de paiement et autorise le Président à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2022.

ADOPTE A L'UNANIMITE

1.14 Budget principal et budgets annexes - vote d'opération d'équipement

Le conseil communautaire décide de voter ces opérations d'équipement et autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses correspondantes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

1.15 Budget principal et budgets annexes - pertes sur créances irrécouvrables

Le conseil communautaire décide d'autoriser le Président à se prononcer favorablement sur ces pertes qui seront constatées au compte 6541 « créances admises en non-valeur » et au compte 6542 « créances éteintes » et d'imputer la dépense correspondante sur les crédits prévus à cet effet aux budgets de Limoges Métropole concernés.

ADOPTE A L'UNANIMITE

1.16 Adoption par anticipation du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er Janvier 2023

Le conseil communautaire décide:

- d'approuver l'adoption de ce référentiel, par anticipation et de manière irrévocable pour le budget principal, les quatre budgets annexes des parcs et zones d'activités économiques de Limoges Métropole et pour tout autre budget annexe concerné créé à compter de l'exercice 2023 ;
- d'autoriser l'apurement du compte 1069 (Reprise 1997 sur excédents capitalisés) et les opérations préalables à la reprise des balances d'entrée sur les comptes d'immobilisations.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2. RESSOURCES HUMAINES

2.1 Tableau des emplois budgétaires

Le conseil communautaire décide, après avis favorable du comité technique en date du 15 décembre 2021, de donner son accord aux propositions faites et d'adopter le tableau correspondant, porté à 845 postes sachant que les crédits nécessaires ont été inscrits au titre du budget de l'année 2022.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2.2 Personnel communautaire - Régime indemnitaire

Le conseil communautaire décide, après avis favorable du comité technique en date du 15 décembre 2021, d'autoriser la mise en place du RIFSEEP pour l'ensemble des agents contractuels et titulaires relevant des cadres d'emplois non encore assujettis au RIFSEEP au sein de l'EPCI.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3. MOYENS GENERAUX

3.1 Accord-Cadre afférent à la fourniture d'équipements de nettoyage et d'entretien - 2 lots - Lancement de la procédure en Appel d'offres ouvert

Le conseil communautaire décide d'autoriser le lancement de cette consultation sous forme d'appel d'offres ouvert et autorise le Président à signer les accords-cadres avec les attributaires retenus par la commission d'appel d'offres.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3.2 Accord-cadre afférent à la fourniture de service de nettoyage des vêtements de travail - Convention constitutive de groupement de commande - Lancement de la procédure en appel d'offres ouvert

Le conseil communautaire décide :

- d'autoriser le Président à signer cette convention à intervenir avec les communes de Feytiat, Le Palais-sur-Vienne, Le Vigen et Panazol, et par là-même de lui confier le titre de coordonnateur du groupement,
- si le groupement est régulièrement constitué, d'autoriser Limoges Métropole en qualité de coordonnateur, à lancer cet accord-cadre sous forme d'appel d'offres ouvert,
- d'autoriser le Président à signer l'accord-cadre avec l'attributaire retenu par la commission d'appel d'offres.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4. MUTUALISATION

4.1 Convention de prestations de service avec la Ville de Limoges

Le conseil communautaire décide de donner son accord au renouvellement de la coopération entre la Ville de Limoges et Limoges Métropole, autorise la signature des conventions concernant le laboratoire des eaux, la direction ateliers bâtiments et la direction de la voirie et autorise le Président à les signer.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4.2 Convention de prestations de service pour la défense extérieure contre l'incendie entre Limoges Métropole et six communes de son territoire

Le conseil communautaire décide d'approuver ces conventions à conclure entre Limoges Métropole et les communes de : Limoges, Couzeix, Bonnac-la-Côte, Peyrilhac, Saint-Gence, Veyrac et autorise le Président à les signer.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5. ATTRACTIVITE – TOURISME

5.1 Adhésion de Limoges Métropole à la Société publique locale Terres de Limousin

Le conseil communautaire décide d'approuver d'approuver l'adhésion de Limoges Métropole à la Société Publique Locale Terres de Limousin, en tant qu'actionnaire, et autorise la

souscription au capital de la SPL pour Limoges Métropole à hauteur de 1 380 000€, dont 960 000€ seront financés par le Département, pour un reste à charge de 420 000€.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6. FONCTIONNEMENT

6.1 Délibération portant sur l'adoption du projet de territoire de Limoges Métropole

Le conseil communautaire décide d'approuver le projet de territoire de Limoges Métropole et autorise le Président à solliciter toute source de financement mobilisable pour sa mise en œuvre.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Se sont abstenus :
Thierry MIGUEL
Gilbert BERNARD
Geneviève LEBLANC
Gülsen YILDIRIM
Olivier DUCOURTIEUX

6.2 Renouvellement des adhésions de Limoges Métropole à divers organismes pour 2022 et adhésion à Fibois Nouvelle Aquitaine

Le conseil communautaire décide de donner votre accord au renouvellement de ces adhésions et autorise l'adhésion de Limoges Métropole à Fibois Nouvelle Aquitaine pour l'année 2022.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6.3 Services communautaires - tarifs de remboursement des prestations de service, des frais de personnel et de prêt de matériel

Le conseil communautaire décide d'adopter, pour l'année 2022, ces tarifs dans le cadre de l'utilisation du matériel communautaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6.4 Fixation de montants maximums pour divers accords-cadres - Délibération modificative

Le conseil communautaire décide de donner son accord aux modifications et compléments apportés à diverses délibérations afférentes au lancement de futurs accords-cadres ne mentionnant pas de montant maximum.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6.5 Modification des membres du collège des acteurs du développement local et désignation des élus référents dans le cadre des relations avec le conseil de développement

Le conseil communautaire décide d'approuver cette modification et désigne en tant que référents chargés des relations et du suivi des travaux du conseil de développement :

- Pour le collège des représentants des communes membres :
  - Mme Delphine MOULIN
  - Mme Amandine JULIEN

- Pour le collège des acteurs du développement local :
  - M. Gaston CHASSAIN
  - M. Joël GARESTIER

- Pour le collège des habitants :
  - M. Bernard THALAMY
  - M. François POIRSON

ADOPTE A L'UNANIMITE

6.6 Mise à disposition des illustrations créées pour la campagne de promotion du territoire de Limoges Métropole

Le conseil communautaire décide d'autoriser cette mise à disposition auprès des communes, ou de toute autre personne morale autorisée par Limoges Métropole qui en ferait la demande, et autorise le Président à signer les conventions de mise à disposition à intervenir.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

7.1 Projets de développement industriels – Études stratégiques de reconversion de sites libérés

Le conseil communautaire décide de donner un avis favorable au lancement de ces études

ADOPTE A L'UNANIMITE

7.2 Plan d'actions 2021 avec l'association ODEYS

Le conseil communautaire décide d'approuver le soutien de Limoges Métropole à cette association, pour 2021 à hauteur de 10 000 € et autorise le Président à signer la convention afférente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7.3 Raccordement à la fibre optique professionnelle de l'entreprise SECMIL à Verneuil sur Vienne

Le conseil communautaire décide d'autoriser le financement de cette opération, d'attribuer au Syndicat Mixte DORSAL la somme de 15 612,77 € correspondant au montant des travaux réalisés pour ce raccordement et autorise le Président à signer la convention afférente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8. ESTER

8.1 Parc d'activités d'Ester Technopole - Mise à disposition de locaux à l'Université de Limoges - Avenant n° 1

Le conseil communautaire décide de modifier la durée de la convention intervenue entre l'Université de Limoges et Limoges Métropole afin de porter cette dernière à 10 ans, de fixer le montant de la redevance annuelle à 129 840 € HT à l'issue d'une période de cinq ans et autorise le Président à signer l'avenant n°1 à cette convention.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9. GESTION DES ZONES HORS ESTER

9.1 Parc d'activités du Petit Bonnefond (St Just-le-Martel) - Cession d'une parcelle de terrain à la SCI TG2C ou toute autre personne morale ou physique s'y substituant

Le conseil communautaire décide d'accepter cette offre pour l'acquisition d'une parcelle de 2 000 m² environ et de donner un avis favorable à cette vente moyennant le prix de 9,5 € HT/m², soit 19 000 € HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10. GRANDS EQUIPEMENTS

10.1 Accueil des Championnats de France Elite 50 mètres de natation course du 5 au 10 avril 2022 au centre aquatique de Limoges Métropole

Le conseil communautaire décide de prendre acte de l'organisation de ces championnats de France et de l'organisation mise en place pour mener à bien ce projet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10.2 Concession de Service Public pour l'exploitation du centre aquatique de Limoges Métropole : modification de la partie technique du contrat - avenant 4

Le conseil communautaire décide de modifier l'article 20.4 de ce contrat de CSP ainsi que d'actualiser le compte d'exploitation prévisionnel, et ce afin de réadapter la répartition du Gros entretien renouvellement (GER) et de repréciser la répartition des travaux entre le délégataire et Limoges Métropole et autorise, pour ce faire, le Président à signer l'avenant 4 à ce contrat, les accords bipartites et la prise d'un avenant annuel si cela est nécessaire pour revoir la répartition du montant du GER P3 prévu à l'avenant 4.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10.3 Concession de service public pour l'exploitation du centre aquatique de Limoges Métropole : modification complémentaire de la grille tarifaire

Le conseil communautaire décide de valider la non application de l'indexation tarifaire à la hausse uniquement pour les deux abonnements (pass liberté et pass aquaform), pénalisés par la fermeture actuelle du bassin multifonction (25 mètres), jusqu'à sa réouverture complète et d'acter les deux nouveaux tarifs de prestations de soins, pour permettre de mieux adapter l'offre à la demande des usagers.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11. NUMERIQUE

11.1 Accord-cadre relatif à l'acquisition, la maintenance, l'assistance, le paramétrage et la formation des applications Autodesk et des applications associées – Convention constitutive de groupement de commandes conclue entre Limoges Métropole (coordonnateur) et la Ville de Limoges – Lancement de la procédure en Appel d'offres ouvert

Le conseil communautaire décide :

- d'autoriser le Président à signer cette convention et par là-même de lui confier le titre de coordonnateur du groupement,
- si le groupement est régulièrement constitué, d'autoriser Limoges Métropole, en qualité de coordonnateur, à lancer cette consultation sous forme d'appel d'offres ouvert,
- d'autoriser le Président à signer l'accord-cadre avec l'attributaire retenu par la Commission d'appel d'offres.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12. POLITIQUE CONTRACTUELLE ET FONDS EUROPEENS

12.1 Programme opérationnel FEDER FSE 2021-2027 - organisation locale pour bénéficier des crédits de l'AXE 4 - lancement de la démarche

Le conseil communautaire décide :

- de prendre acte des modalités de gestion des fonds européens pour la période 2021-2027 et de la nécessité de bâtir une stratégie locale de développement en concertation avec ELAN et les acteurs de la société civile du territoire,
- d'autoriser le Président à solliciter directement le soutien financier de l'Europe (FEADER) à la préparation de cette stratégie, ou à donner mandat à la communauté de communes ELAN pour solliciter ce financement au nom du territoire de contractualisation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12.2 Nouveau contrat de développement et de transition avec la Région Nouvelle Aquitaine et la communauté de communes Elan Limousin avenir nature (ELAN) - composition du comité de pilotage

Le conseil communautaire décide de prendre acte du lancement des négociations avec la Région Nouvelle Aquitaine et ELAN pour la signature de ce futur contrat et désigne les 4 nouveaux représentants de Limoges Métropole au comité de pilotage suivants :

- Bernard THALAMY
- Alexandre PORTHEAULT
- Joel GARESTIER
- Pascal ROBERT

12.3 Projet d'acquisition de l'application GéoPermis pour la gestion des autorisations d'urbanisme – plan de financement prévisionnel

Le conseil communautaire décide de donner son accord à cet achat à compter du 1er janvier prochain ainsi qu'au dépôt de la demande de financement sur la base du plan de financement prévisionnel.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12.4 Développement d'un écosystème local Hydrogène : conventions de financement

Le conseil communautaire décide d'autoriser le Président à signer ces conventions avec l'ADEME et la Région nouvelle Aquitaine.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N'a pas pris part au vote :
Emilie RABETEAU

13. COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

13.1 Centrale énergie déchets de Limoges Métropole - Prix à la tonne de traitement pour l'année 2022

Le conseil communautaire décide de voter l'application de ces tarifs au 1er janvier 2022, d'approuver la convention-type et autorise le Président à signer sur la base de cette convention-type, les conventions à intervenir.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13.2 Centre de recyclage - Prix de traitement à la tonne et prix de vente du compost pour 2022

Le conseil communautaire décide de voter l'application de ces tarifs au 1er janvier 2022, d'approuver la convention-type de tri des déchets recyclables au centre de recyclage de Limoges Métropole et celle d'accès à la plateforme de compostage de Limoges Métropole pour le traitement des déchets verts et autorise le Président à signer sur la base de ces conventions-types, les conventions à intervenir.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13.3 Adoption du tarif de traitement des encombrants à alvéol pour l'année 2022

Le conseil communautaire décide de voter la reconduction du tarif de 2021 à minima pour le premier trimestre 2022 dans la perspective d'un éventuel ajustement en cours d'année.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13.4 Convention d'accès aux déchèteries de Limoges Métropole et du Syndicat départemental d'élimination des déchets de la Haute Vienne

Le conseil communautaire décide d'approuver le principe d'accès gratuit à ces déchèteries pour l'année 2022 et autorise le Président à signer la convention avec le Syded 87.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13.5 Conventions entre Limoges Métropole et la communauté de communes Creuse grand sud pour le tri et le traitement de ses déchets ménagers sur les installations de Limoges Métropole

Le conseil communautaire décide d'autoriser le Président à signer ces conventions avec Creuse grand sud.

ADOPTE A L'UNANIMITE

15. CYCLE DE L'EAU

14.1 Redevance eau - Année 2022

Le conseil communautaire décide de valider la mise en place d'une convergence tarifaire progressive en 7 ans avec intégration d'un abonnement d'une valeur cible comprise entre 20 et 25 € et la disparition à terme de la dégressivité pour les gros volumes et de voter l'application de ces tarifs à compter du 1er janvier 2022.

ADOPTE A L'UNANIMITE

14.2 Prix de branchement au réseau public d'eau potable - Année 2022

Le conseil communautaire décide de voter l'application des modalités de facturation à compter du 1er janvier 2022 et de fixer le montant plafond à 2 000 € HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

14.3 Tarif du contrôle des installations privatives de prélèvements, récupération et distribution d'eau - Année 2022

Le conseil communautaire décide de voter l'application de ces tarifs à compter du 1er janvier 2022.

ADOPTE A L'UNANIMITE

14.4 Majoration en cas de réparation des branchements et conduites d'eau endommagées - Année 2022

Le conseil communautaire décide de voter l'application de cette majoration pour l'année 2022 sur le territoire des communes de Bonnac-la-Côte, Chaptelat, Couzeix, le Palais sur Vienne, Limoges, Peyrilhac, Rilhac-Rancon, Saint-Gence et Veyrac.

ADOPTE A L'UNANIMITE

14.5 Convention de coopération avec la commune de Vaulry pour l'exploitation du réseau d'eau potable

Le conseil communautaire décide d'approuver le principe de cette coopération et autorise le Président à signer la convention.

ADOPTE A L'UNANIMITE

14.6 Convention pour la fourniture d'eau potable à la commune de Saint-Priest-Taurion

Le conseil communautaire décide d'approuver le principe de cette convention et autorise le Président à la signer.

ADOPTE A L'UNANIMITE

14.7 Conventions avec la commune de Chamborêt pour assistance et vente d'eau potable

Le conseil communautaire décide d'approuver ces conventions et autorise le Président à les signer.

ADOPTE A L'UNANIMITE

14.8 Syndicat mixte Vienne Briance Gorre - Demande d'adhésion de la commune de Saint Mathieu

Le conseil communautaire décide de donner son accord à cette adhésion et au projet de statuts de ce syndicat

ADOPTE A L'UNANIMITE

14.9 Travaux d'eau potable sur le territoire de Limoges Métropole - 3 lots - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert

Le conseil communautaire décide d'autoriser le lancement de cette consultation et autorise le Président à signer les accords-cadres avec les attributaires retenus par la commission d'appel d'offres.

ADOPTE A L'UNANIMITE

15. ASSAINISSEMENT

15.2 Redevance d'assainissement non collectif - Année 2022

Le conseil communautaire décide de voter l'application de ces tarifs à compter du 1er janvier 2022.

ADOPTE A L'UNANIMITE

15.3 Prix du branchement au réseau public d'assainissement - Année 2022

Le conseil communautaire décide de voter l'application des modalités de facturation à compter du 1er janvier 2022 et de fixer les montants plafonds à 3 000 € HT et 2 100 € HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

15.4 Déversement des matières de vidange - Redevance 2022

Le conseil communautaire décide de voter l'application de cette redevance à compter du 1er janvier 2022.

ADOPTE A L'UNANIMITE

15.5 Participation pour le financement de l'assainissement collectif et participation pour le financement de l'assainissement collectif assimilés domestiques - année 2022

Le conseil communautaire décide de voter l'application de ces tarifs à compter du 1er janvier 2022.

ADOPTE A L'UNANIMITE

15.6 Facturation de l'instruction des demandes de renseignements des notaires en matière d'assainissement collectif - Année 2022

Le conseil communautaire décide de voter l'application de ces tarifs à compter du 1er janvier 2022.

ADOPTE A L'UNANIMITE

15.7 Travaux d'assainissement sur le territoire de Limoges Métropole - 3 lots - Lancement de la procédure en appel d'offres ouvert

Le conseil communautaire décide d'autoriser le lancement de cette consultation et autorise le Président à signer les accords-cadres avec les attributaires retenus par la commission d'appel d'offres.

ADOPTE A L'UNANIMITE

15.8 Aménagement du village du Theil à Saint-Gence – retrait de la délibération n°12.3 du 18 février 2020

Le conseil communautaire prend acte de la modification de la procédure de lancement de la consultation relative à cet aménagement, et par conséquent décide de retirer la délibération n°12.3 du 18 février 2020.

ADOPTE A L'UNANIMITE

16. PLUi ET URBANISME

16.1 Débat complémentaire sur le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Chaptelat

Le conseil communautaire prend acte de la tenue de ce débat complémentaire.

17. CIMETIERES

17.1 Extension du cimetière sur la Commune de Chaptelat

Le conseil communautaire décide :

- de valider l'extension du cimetière situé sur cette commune
- d'autoriser le Président à signer avec le Maire de la commune la convention de fonds de concours à intervenir,
- d'autoriser le lancement de l'enquête publique préalable à cette extension,
- d'autoriser le Président à accomplir toute formalité relative à la tenue de cette enquête publique,
- d'autoriser le Président à déposer un dossier de demande d'autorisation préfectorale d'agrandissement de cimetière,
- d'autoriser le Président à signer la convention à intervenir avec la commune conformément à la convention type de gestion.

ADOPTE A L'UNANIMITE

17.2 Extension du cimetière sur la Commune de Rilhac-Rancon

Le conseil communautaire décide :

- de valider l'extension de ce cimetière
- d'autoriser le Président à signer avec le Maire de la commune de cette commune la convention de fonds de concours à intervenir,
- d'autoriser le lancement de l'enquête publique préalable à cette extension ;
- d'autoriser le Président à accomplir toute formalité relative à la tenue de cette enquête publique,
- d'autoriser le Président à déposer un dossier de demande d'autorisation préfectorale d'agrandissement de cimetière,
- d'autoriser le Président à signer la convention à intervenir avec la commune conformément à la convention type de gestion.

ADOPTE A L'UNANIMITE

18. AFFAIRES FONCIERES

18.1 Modification de la délibération relative au lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'utilité publique (DUP) au profit de l'Etablissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) - constitution de réserves foncières pour du logement social sur la commune de Verneuil sur Vienne

Le conseil communautaire décide :

- d'approuver l'ajout d'une parcelle aux parcelles mentionnées dans la délibération en date du 1er octobre 2021,
- de solliciter l'EPFNA pour engager une procédure de DUP « réserve foncière » afin de placer également sous maîtrise d'ouvrage publique l'ensemble de ces parcelles,
- de demander à l'EPFNA de solliciter auprès du Préfet de la Haute-Vienne, pour lesdites parcelles :
  - l'ouverture conjointe d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique pour cause d'utilité publique et d'une enquête parcellaire,
  - à l'issue de ces enquêtes, le prononcé d'une déclaration d'utilité publique et d'un arrêté de cessibilité au profit de l'EPFNA;
  - la transmission au juge de l'expropriation le cas échéant en vue de prononcer l'ordonnance d'expropriation au profit de l'EPFNA et la saisine du juge de l'expropriation à fin de fixation des indemnités.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N'a pas pris part au vote :
Vincent LEONIE

18.2 Conventions portant mise à disposition de terrain au profit des associations BGE Limousin et Les Amis de la Dronne

Le conseil communautaire décide d'approuver ces mises à disposition gratuites et autorise le Président à signer les conventions afférentes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

18.3 Acquisition d'une parcelle de terrain située à Chaptelat "Le Teillol" - Propriété de Monsieur EL BAR

Le conseil communautaire décide d'autoriser l'acquisition, moyennant le prix principal de 100 €, de cette parcelle de terrain de 85 m² environ.

ADOPTE A L'UNANIMITE

18.4 Acquisition immobilière de parcelles de terrain lieudit Les Landes commune du Palais sur Vienne - propriété de la société GBC

Le conseil communautaire décide d'autoriser l'acquisition, moyennant la somme de 576 864 €, de ces parcelles de terrain d'une surface totale de 72 108 m².

ADOPTE A L'UNANIMITE

18.5 Acquisition immobilière de parcelles de terrain lieudit Les Landes commune du Palais-sur-Vienne - propriété de Monsieur Eric DU BOYS

Le conseil communautaire décide d'autoriser l'acquisition, moyennant le prix de 176 545 €, de ces parcelles d'une surface totale de 67 072 m².

ADOPTE A L'UNANIMITE

18.6 Acquisition immobilière d'une parcelle de terrain à Isle "Les Basses Vignes", propriété de Monsieur LIBOUTET en vue de la création d'un aménagement cyclable dans le cadre du Schéma directeur intercommunal des aménagements cyclables (SDIAC)

Le conseil communautaire décide d'autoriser l'acquisition, moyennant le prix global et forfaitaire de 100 €, d'une parcelle de terrain de 220 m² environ.

ADOPTE A L'UNANIMITE

18.7 Bâtiment BOIRON - retrait d'une délibération - acquisition par la SELI

Le conseil communautaire décide:

- de retirer la délibération n°16.3 en date du 1er octobre autorisant la conclusion de la vente de ce bâtiment par Limoges Métropole,
- d'autoriser la SELI, conformément à l'objet de la CPA, à mener ladite acquisition,
- d'autoriser la SELI à inscrire cette dépense dans le bilan de l'opération de la ZAC d'Ester.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N'ont pas pris part au vote :
M. Guillaume GUERIN
M. Emile-Roger LOMBERTIE
M. Fabien DOUCET
Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD
Mme Emilie RABETEAU
M. Vincent LEONIE
Mme Julie LENFANT
Mme Samia RIFFAUD
M. Rémy VIROULAUD
M. Ludovic GERAUDIE

19. RENOUVELLEMENT URBAIN

19.1 Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt « Démonstrateurs de la ville durable »

Le conseil communautaire prend acte du dépôt du dossier de candidature.

ADOPTE A L'UNANIMITE

20. HABITAT

20.1 Plateforme territoriale de la rénovation énergétique (PTRE) - appel à manifestation d'intérêt 2022

Le conseil communautaire décide de prendre acte du dépôt du dossier de candidature pour la poursuite et le développement de la plateforme territoriale de rénovation énergétique pour l'année 2022.

ADOPTE A L'UNANIMITE

20.2 Convention de cession de données de la Caisse d'allocations familiales de la Haute-Vienne auprès de Limoges Métropole

Le conseil communautaire décide d'autoriser le Président à signer cette convention dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle à la mise en œuvre d'un dispositif d'amélioration de l'habitat.

ADOPTE A L'UNANIMITE

21.LOGEMENT SOCIAL

21.1 Approbation de la participation financière de Limoges Métropole à la réalisation de logements sociaux en accession sociale par Noalis à Panazol «Chemin de l'Académie»

Le conseil communautaire décide d'approuver le versement de la somme de 30 000 € pour ce projet et d'autoriser le Président à signer une convention de financement avec Noalis.

ADOPTE A L'UNANIMITE

21.2 Approbation de la participation financière à la réalisation de logements sociaux réalisés par l'Odhac, à Isle dans le cadre de l'opération « Le Haut Cluzeau »

Le conseil communautaire décide d'approuver le versement de la somme de 54 000 € pour ce projet et d'autoriser le Président à signer une convention de financement avec l'Odhac.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N'ont pas pris part au vote
M. Ludovic GERAUDIE
M. Gilles BEGOUT
M. Olivier DUCOURTIEUX

22. POLITIQUE DE LA VILLE

22.1 Plan d'actions 2021 de Limoges Métropole en matière d'insertion professionnelle

Le conseil communautaire décide d'autoriser le Président à solliciter les crédits FSE correspondants aux opérations de ce plan et à signer les conventions de financement ainsi que tout autre document devant intervenir avec le Département de la Haute-Vienne.

ADOPTE A L'UNANIMITE

22.2 Renouvellement convention d'objectifs et de partenariat conclue entre Limoges Métropole et la commune de Couzeix pour la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion et promotion de l'emploi dans les marchés publics

Le conseil communautaire décide d'approuver la reconduction de ce partenariat et d'autoriser le Président à signer une nouvelle convention.

ADOPTE A L'UNANIMITE

22.3 Renouvellement convention d'objectifs et de partenariat conclue entre Limoges Métropole et la commune de Saint-Just-le-Martel pour la mise en oeuvre des clauses sociales d'insertion et de promotion de l'emploi dans les marchés publics

Le conseil communautaire décide d'approuver la reconduction de ce partenariat et d'autoriser le Président à signer une nouvelle convention.

ADOPTE A L'UNANIMITE

22.4 Convention d'objectifs et de partenariat conclue entre Limoges Métropole et le Syndicat intercommunal enfance, petite enfance et adolescence (SIEPEA) du Pays de Glane pour la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion et de promotion de l'emploi dans les marchés publics

Le conseil communautaire décide d'approuver la mise en place de ce partenariat et d'autoriser le Président à signer la convention.

ADOPTE A L'UNANIMITE

22.5 Convention d'objectifs et de partenariat conclue entre Limoges Métropole et la commune d'Eyjeaux pour la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion et de promotion de l'emploi dans les marchés publics

Le conseil communautaire décide d'approuver la mise en place de ce partenariat et d'autoriser le Président à signer la convention.

ADOPTE A L'UNANIMITE

22.6 Convention d'objectifs et de partenariat entre Limoges Métropole et SNCF Réseau pour la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion et de promotion de l'emploi dans les marchés publics

Le conseil communautaire décide d'approuver ce partenariat et d'autoriser le Président à signer la convention.

ADOPTE A L'UNANIMITE

23. GENS DU VOYAGE

23.1 Modification des tarifs des aires d'accueil de Limoges Métropole

Le conseil communautaire décide d'approuver la grille tarifaire applicable à compter du 1er avril 2022.

ADOPTE A L'UNANIMITE

24. VOIRIE

24.1 Plan de corps de rue simplifié (PCRS) - Convention avec le Groupement d'intérêt public Aménagement du territoire et gestion des risques (ATGeRi)

Le conseil communautaire décide d'autoriser le Président à signer cette convention relative à la mise en œuvre d'un partenariat technique et financier pour la diffusion d'un fond de plan « très grande échelle » et la production de mises à jour sur le territoire de Limoges Métropole au format d'échange PCRS.

ADOPTE A L'UNANIMITE

24.2 Accord-cadre relatif à la fourniture et pose de clôtures - lancement de la procédure en appel d'offres ouvert

Le conseil communautaire décide d'autoriser le lancement de cette consultation sous forme d'appel d'offres ouvert et d'autoriser le Président à signer l'accord-cadre avec l'attributaire retenu par la commission d'appel d'offres.

ADOPTE A L'UNANIMITE

25. SUIVI DESSERTES FERROVIAIRES

25.1 Convention de cofinancement pour l'étude sur l'axe ferroviaire Limoges-Angoulême

Le conseil communautaire décide d'approuver la participation de Limoges Métropole, autorité organisatrice de la mobilité, au co-financement de cette étude, à hauteur de 35% du montant total de l'étude et d'autoriser le Président à signer la convention avec la communauté d'agglomération du Grand Angoulême, le Département de La Charente, les communautés de communes Charente Limousine, La Rochefoucauld-Porte du Périgord et Porte Océane du Limousin.

ADOPTE

Ont voté contre :
Denis LIMOUSIN
Gilbert BERNARD

S'est abstenu :
Philippe JANICOT

26. BHNS

26.1 Accord-cadre relatif à l'Assistance à maîtrise d'ouvrage technique pour le projet de Bus à haut niveau de service (BHNS) de Limoges Métropole - Lancement de la procédure en Procédure avec négociation

Le conseil communautaire décide d'autoriser le lancement de cet accord-cadre sous forme de procédure avec négociation et d'autoriser le Président à le signer avec l'attributaire retenu par la Commission d'appel d'offres.

ADOPTE A L'UNANIMITE

27. PDU

27.1 Création du comité des partenaires de la mobilité

Le conseil communautaire décide d'approuver cette création et la composition de ce comité ainsi que ses modalités de fonctionnement et les modalités de tirage au sort des habitants du territoire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

28. TRANSPORTS SCOLAIRES

28.1 Accords-cadres relatifs à l'exécution de services de transports scolaires pour les communes d'Aureil, Couzeix, Feytiat, le Palais et Panazol - Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert

Le conseil communautaire décide d'autoriser le lancement de cette consultation sous forme d'appel d'offres ouvert et d'autoriser le Président à signer les accords-cadres avec les attributaires retenus par la Commission d'appel d'offres.

ADOPTE A L'UNANIMITE

29. DEVELOPPEMENT DURABLE

29.1 Rapport de développement durable 2020

Le conseil communautaire décide de prendre acte de ce rapport.

30. ABATTOIR

30.1 Convention entre Limoges Métropole et l'Abattoir de Limoges Métropole

Le conseil communautaire décide d'autoriser le Président à signer cette convention.

ADOPTE A L'UNANIMITE

31. TRAME VERTE ET BLEUE

31.1 Définition de la Trame brune - Convention de partenariat avec les universités pour la définition d'une méthodologie en vue de la création d'une Trame brune sur le territoire de Limoges Métropole

Le conseil communautaire décide d'approuver le principe de ce projet et d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet pour la phase 1.

ADOPTE A L'UNANIMITE

32. RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID

32.1 Création d'un service public de production, distribution et de livraison de chaleur, rive gauche de Limoges : choix du mode de gestion - Concession avec délégation de service public - Autorisation de lancement

Le conseil communautaire décide d'approuver le principe de cette délégation de service public ainsi que les caractéristiques de prestation que devra assurer le futur concessionnaire et d'autoriser le Président à lancer la procédure de délégation de service public.

ADOPTE A L'UNANIMITE

33. CONCESSIONS D'ELECTRICITE ET DE GAZ

33.1 Intégration des ouvrages de distribution publique d'électricité dans l'environnement : convention entre la Ville de Limoges, Limoges Métropole et Enedis pour le financement des opérations

Le conseil communautaire décide d'autoriser le Président à signer cette convention tripartite

ADOPTE A L'UNANIMITE

34. COMPTES RENDUS

34.1 Compte-rendu au conseil communautaire de diverses décisions

Le président rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre en vertu des dispositions du Code général des collectivités territoriales.